

Commission d'Organisation des Compétitions

Commission d'Organisation des Compétitions

Réunion du : 29-12-2015

Ordre du Jour : Traitement des Affaires.

Traitement des Affaires

Affaire N° 24: Rencontre AMEL.K - MSA (U16) du 25/12/2015

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence du Club (M.SIDI AISSA) sur le lieu de la rencontre

Par ces motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (M.SIDI AISSA) pour en octroyer le gain du match à l'équipe (AMEL.K) sur le score de trois(03) zéro(00).
- Une Amende de Deux Mille Cinq cents (2 500DA) pour le club (M.SIDI AISSA) payable avant le 30/01/2016 (Art 52/RG/FAF/Jeunes).



Affaire N° 25: Rencontre AMEL.K - MSA (U18) du 25/12/2015

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence du Club (M.SIDI AISSA) sur le lieu de la rencontre

Par ces motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (M.SIDI AISSA) pour en octroyer le gain du match à l'équipe (AMEL.K) sur le score de trois(03) zéro(00).
- Une Amende de Deux Mille Cinq cents (2 500DA) pour le club (M.SIDI AISSA) payable avant le 30/01/2016 (Art 52/RG/FAF/Jeunes).